

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 18 (1988)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** SOS consommateurs : au secours, on me vole!

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**SOS CONSOMMATEURS**

Il dit qu'il est envoyé par un de vos parents. Il est le petit cousin de la belle-sœur, ou il dit simplement: «Je suis votre arrière-neveu»

Et vous ajoutez bêtement... Ah! oui le fils d'Edmond, de Romont... lui fournissant ainsi la clé pour la suite de la conversation!

But: emprunter de l'argent en vous offrant, peut-être, un repas dehors, pendant qu'un complice vous volera... Fermez la porte... Appelez le 117.

Entrer chez vous, vous vendre une babiole, voir où vous prenez l'argent. Ou bien vous faire signer un contrat d'achat crapuleux...

«Voici un cadeau, un lot, un prix... on vous a choisi exprès... voulez-vous voir?»

Tous ces gens sévissent aujourd'hui-même... Ils ont bonne apparence, parlent bien et sont sympathiques. Le loup et l'agneau! Mais c'est bien VOUS qui serez (es)croqué! Avertissez sans relâche, parents ou amis très âgés!

## Au secours, on me vole!...

Deux minithèmes pas très réjouissants pour la chronique d'aujourd'hui. A ceux qui nous diront que nous nous répétons, nous répondrons qu'**au moment où nous écrivons ces lignes**, les voleurs à domicile viennent de faire de nouvelles victimes, hélas consentantes. Quant aux deuxième sujet, il fait suite à plusieurs cas traités par nos bureaux Consommateurs-Information.

### I. On sonne chez vous

Sur le seuil, un (ou deux) inconnus, voire même, et c'est de plus en plus fréquent, UNE inconnue (on se méfie moins des jeunes dames paraît-il...)

#### Ils vous disent:

Ils viennent de la part d'une «autorité»: commune, Service social, aide au foyer, gérance, PTT...

Il est en «bleu» avec caisse à outils: c'est le plombier ou l'électricien. Ils disent:

«Il y a une fuite, une panne dans l'immeuble, le quartier»

Bien mis, il est «l'inspecteur de police X»... qui «enquête» sur des vols. «Avez-vous bien tout votre argent (bijou) chez vous?

#### Ce qui est vrai:

Aucune «autorité» n'envoie quelqu'un chez vous SANS avertissement écrit préalable. Même le téléphone n'est pas utilisé... Si vous ne les avez pas appelés vous-mêmes, ils n'ont rien à faire chez vous!

Mais pas chez vous!... Fermez la porte à clef de l'intérieur etappelez votre concierge.

**Les plus dangereux...** ils voient où sont vraiment vos valeurs... Cette visite sera suivie d'un faux plombier, d'une «assistante sociale» ou autre, qui se servira au bon endroit...

Fermez votre porte et appelez... la police, la vraie au n° 117, de toute urgence.

### II. Vol au restaurant

On a pris votre bel imperméable et on vous a laissé celui de l'inspecteur Columbo, pendant que vous dégustiez vos petits gâteaux. Peut-on vous dédommager? Voici l'avis du juriste: En général le restaurateur avise sa clientèle par un panonceau apposé sur le porte-manteaux qu'il n'est pas responsable en cas de vol. En ce cas vous ne pouvez rien faire. Même s'il n'y a pas de panonceau...

Par contre, si vos vêtements sont confiés au restaurateur contre un récépissé (ticket numéroté, jeton) cela implique que le restaurateur accepte de prendre en consigne les effets de son client. Il y a alors contrat de dépôt. Le responsable doit pouvoir identifier le client et ne pas remettre à quelqu'un d'autre le manteau de fourrure qui vous appartient. S'il y a récépissé, le vestiaire est gardé. En cas de vol ou d'échange, vous avez droit à dédommagement. Par contre, si le personnel vous aide à mettre ou enlever un vêtement dans un vestiaire non gardé, ou près du porte-manteaux dans un vestiaire où les clients récupèrent eux-mêmes leurs habits, sa responsabilité n'est pas en jeu! Attention donc!

Les mêmes règles s'appliquent aux organisateurs de spectacles.

J. Ch.

*Prochain article: «Un coup de neuf... v'là l'Printemps».*

### Remarque

Article de janvier sur le riz: le riz «étuvé» décrit dans l'article est vendu chez nous plutôt sous le nom de «RIZ PARBOILED» (nous qui voulions éviter les anglicismes...). Ceci figure toujours sur l'emballage.